



Facturation recherche de fuite

Par **osmose64**, le **03/07/2015** à **12:16**

Bonjour,

Il y a 3 mois j'ai constaté une fuite d'eau au plafond de ma chambre. Le voisin du dessus me répond par écrit qu'il a regardé et n'a rien trouvé d'apparent. Je contacte le syndic qui mandate un plombier pour recherche de fuite, avec prise de rdv avec le voisin dès lundi suivant à 8h. Mais dès dimanche j'entends le voisin vidanger son ballon d'eau chaude toute la matinée (positionné dans la chambre exactement à la verticale de la fuite) et le faire remplacer en urgence. Le lundi en présence du plombier nous trouvons porte fermée et personne pour nous ouvrir. Dans l'après-midi l'agence de plomberie réussit à joindre le voisin au téléphone qui répond qu'il avait constaté un problème avec son ballon car son parquet était "soudainement" gondolé (il semble ne pas l'avoir aperçu avant) et avait effectivement entrepris de le remplacer dimanche. Je pense que le plombier n'avait jamais réussi à entrer chez le voisin pour constater de visu. La fuite arrêtée n'ayant pas causé de grand dégâts je n'ai pas non plus demandé de constat avec ce voisin de mauvaise foi.

A ma grande surprise le syndic me facture la recherche de fuite alors que je suis la victime. Je n'arrive pas à les joindre pour avoir des explications.

Est-ce normal de me facturer la recherche ?

Dois-je régler la somme demandée ?

Merci beaucoup pour votre aide, j'ai l'impression d'être dans une impasse...